



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

LE MINISTRE-PRESIDENT

M. Charles MICHEL

PREMIER MINISTRE

Rue de la Loi, 16
B-1000 BRUXELLES

Nos références : JU-RJ/20150403/cb

Concerne : **Additionnels régionaux – validation des chiffres**

- 3 AVR. 2015

Monsieur le Premier Ministre,
Cher Collègue,

Lors du Comité de concertation survenu ce mercredi, il avait été convenu qu'un groupe de travail interfédéral se réunirait, chargé de clarifier le calcul déterminant les recettes fiscales des régions à l'impôt des personnes physiques. Vous vous étiez alors engagé à ce que toute la transparence soit faite.

Malheureusement, les informations complémentaires adressées mercredi soir par les Finances, ne sont pas suffisantes pour expliquer l'écart entre les chiffres. En effet, nous sommes toujours en attente du simulateur et des hypothèses méthodologiques utilisées pour estimer la base de calcul des additionnels régionaux, ce que la loi spéciale de financement entend par la notion d'« Impôt Etat ». Nous attendions donc beaucoup de la réunion de ce jeudi.

Lors de cette réunion, l'Administration fiscale a admis que son calcul pouvait être sujet à caution parce que la méthode utilisée n'a pas été confrontée à une seconde méthode de validation : alors que le SPF Finances n'a utilisé qu'une seule méthode pour fixer le montant des additionnels régionaux, les représentants des Régions ont avancé la nécessité de s'assurer de la véracité de ce chiffre avec une méthode permettant de doubler et valider la première, et permettant d'expliquer la dégradation subie par les Régions à hauteur de 750 millions. Le doute subsiste dès lors sur ce montant et la réunion technique de ce jeudi n'a pas permis de faire toute la lumière sur certaines anomalies pour le moins étonnantes. Ainsi, à titre d'exemple, la dégradation subie par Bruxelles est difficilement explicable : sur les 750 millions, la Région subit un choc de 105 millions d'euros, ce qui représente 14% du montant total, alors même que la part bruxelloise de l'impôt des personnes physiques n'en représente que 8%.

Nous vous rappelons à ce titre que, grâce aux développements de simulateurs des mécanismes de dotations de la loi spéciale de financement, les Régions ont été à même de déceler des erreurs dans les paramètres utilisés dans le calcul des montants de transition, pour un montant total de 111 millions (dont plus de 65 millions impactaient négativement les transferts à destination de la Région bruxelloise). Concernant les additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques, les données transmises par les Finances nous limitent dans le développement d'un simulateur similaire. Or, vous conviendrez que l'exemple des montants de transition est limpide : c'est de la confrontation des chiffres et des hypothèses méthodologiques qu'une validation de ceux-ci peut s'opérer.

La Région bruxelloise, par la voix de son administration fiscale et des représentants respectifs de nos cabinets, a demandé la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail, composé uniquement des administrations des Finances et du Budget tant fédérales que régionales, chargé d'épuiser l'ensemble des méthodes de calcul permettant de reconstituer et valider la dégradation potentielle subie par les Régions et son ampleur de celle-ci.

Nous nous étonnons que cette proposition, qui vise à dépassionner les débats et polémiques politiques de ces derniers jours, ait été renvoyée à une discussion ultérieure en Comité de concertation alors même que nous sommes censés convenir d'un Programme de stabilité dans le mois à venir.

De manière factuelle, lors de la réunion de ce jeudi, nos représentants ont transmis une liste rappelant les éléments dont nous aimerions pouvoir disposer rapidement :

- Calcul complet (avec tous les facteurs) étape par étape pour obtenir l'Impôt Etat, c'est-à-dire notamment le fichier excel dénommé : « *BC 2015 proj BFW (23.03.2015).xls* » qui reprend la feuille de calcul « *bruto-netto gew belasting* » ;
- Situation initiale des paramètres suivants utilisés pour l'élaboration du budget : versements anticipés – précomptes professionnels – enrôlements ;
- Situation ajustée des paramètres suivants utilisés pour l'élaboration du budget : versements anticipés – précomptes professionnels – enrôlements ;
- Situation des dépenses fiscales fédérales pour reconstituer le passage de l'Impôt Etat vers l'Impôt Total ;
- Echantillon utilisé : impôt total obtenu pour vérifier si l'échantillon était parfaitement représentatif (ainsi que la marge d'erreur du calcul).

En effet, nous nous permettons d'avancer l'hypothèse que la dégradation de près de 3 milliards de l'Impôt Etat entre les deux communications, peut être le résultat d'une nouvelle comptabilisation des dispenses de précompte professionnel, qui est une mesure fiscale strictement fédérale. En l'absence des données ci-dessous, il nous est impossible de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Vous nous permettez, dans ce cadre, d'envoyer copie du présent courrier au Ministre fédéral des Finances, M. VAN OVERTVELDT.

Monsieur le Premier Ministre, en respect de vos engagements, la Région bruxelloise vous demande de permettre la tenue de ce groupe de travail inter-administrations dans les plus brefs délais afin de tester et valider la méthodologie utilisée.

Nous vous rappelons que celle-ci attend toujours d'être transcrite dans un arrêté royal concerté, en vertu de la loi spéciale de financement, et qu'à ce stade, nous ne sommes pas en possession des éléments nous permettant de valider les chiffres qui en découlent.

Nous sommes assurés, Monsieur le Premier Ministre, que vous partagez notre conviction qu'il ne s'agit pas ici d'une simple discussion comptable, mais qu'il s'agit d'impôts dus censés financer les politiques fédérales et régionales dans un objectif que nous partageons : la prospérité sociale et économique de notre pays et de nos régions.

Dans l'attente d'une réponse officielle de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, Cher Collègue, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Rudi VERVOORT



Guy VANHENGEL



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

LE MINISTRE-PRESIDENT

M. Johan VAN OVERTVELDT

MINISTRE DES FINANCES

Rue de la Loi, 12
B-1000 BRUXELLES

Nos références : JU-RJ/20150403/cb

Concerne : **Additionnels régionaux – validation des chiffres**

- 3 AVR. 2015

Monsieur le Ministre,

Vous trouverez ci-jointe, une copie du courrier adressé ce jour au Premier Ministre.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


Rudi VERVOORT